



MUNICIPALITÉ DE
**Saint-Pierre-
les-Becquets**

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité

QUE : le conseil municipal de Saint-Pierre-les-Becquets, à sa séance ordinaire du 7 mai 2024, a donné l'avis de motion et a présenté son projet de règlement qu'il présentera à une séance subséquente le règlement :

Règlement numéro 2024-283 Annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard

AVIS DE MOTION donné par monsieur Jean-Lorrain Lafond donne qu'à une prochaine séance du conseil qu'il soit proposé pour adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, le règlement #2024-283 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard;

Monsieur Jean-Lorrain Lafond présente le projet de règlement 2024-283 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard.

DONNÉ à Saint-Pierre-les-Becquets, ce 13 mai 2024.

Martine Lafond,
directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussignée, Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Sainte-Sophie-de-Lévrard, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 18 h 30, le treizième jour du mois de mai deux mille vingt-quatre, à chacun des endroits suivants, savoir : bureau municipal et sur le site internet.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13 mai 2024.

Martine Lafond,
directrice générale et greffière-trésorière